



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : 16

Date de convocation du conseil communautaire : 25/03/2022

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Géraldine BASTARAUD Francette JACQUES, Joselaine GELABALE, Kénia MALADIN-NEBOT, Maguy FUMONT-SAMSON,
Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS, Alain TENEBEA, Joel TOTO, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Edmond LANCLAS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Betty BESRY
Messieurs Camille PELAGE Jean-Marc HEGESIPPE,

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 13 Pouvoir = 0 Absents = 3 Votants = 13

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2022-04-01/ 13 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/ DSIL

Dr Maryse ETZOL, *Présidente*, rappelle que par une délibération du 9 avril 2021, les élus communautaires ont validé l'exercice de la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) transférée à la CCMG qui implique la mise en œuvre du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) en vigueur par arrêté préfectoral du 29 mars 2017.

Après avoir fait le choix d'un prestataire pour le recensement et le diagnostic des PEI de Marie-Galante, un programme de travaux sera mis en place.

Le parc d'hydrants à entretenir compte plus de 300 unités. Un programme pluriannuel sera mis place afin d'assurer la maintenance, la réparation, le renouvellement et peut-être de nouvelles implantations des points d'eau incendie (PEI) et la mise en œuvre de nouveaux équipements sur le domaine public.

Ainsi un programme d'études et de travaux est élaboré pour l'exercice 2022 de la manière suivante :

Dépenses prévisionnelles

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT
ETUDES TECHNIQUES	40 000,00
Etudes	35 000,00
Publication, reprographie	5 000,00
TRAVAUX	400 000,00
Réparation, Renouveaulement, Création de PEI	400 000,00
TOTAL	440 000,00



Plan de financement prévisionnel

Financement	Montant HT	Taux en %
Etat DETR/DSIL 2022	352 000,00	80
CCMG	88 000,00	20
TOTAL	440 000,00	100

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ)

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement de l'opération susmentionnée,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter les subventions au titre de la DETR ou de la DSIL afin de mettre en œuvre l'opération,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires au budget annexe « AEP » 2022,

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 07/04/2022
- l'affichage le 07/04/2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Pour la Présidente empêchée,

